



L'expression  
des savoir-faire

## DEUST

# Préparateur/Technicien en pharmacie

Code diplôme : 355-33103

Code RNCP : 35719

Date d'enregistrement de la certification : 15/06/2021

Certificateur : MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

### Public visé

Par la voie de l'apprentissage :

- Jeunes à partir de 15 ans, sous conditions, jusqu'à 29 ans\* révolus
- Personnes en situation de handicap et sportifs de haut niveau sans limite d'âge.
- *\*possibilité de porter l'Age maximum à 34 ans révolus sur des poursuites d'études déjà réalisées en apprentissage, cas spécifiques – nous contacter*

Par la voie de la formation continue :

- Salariés/Salariées
- Demandeurs/Demandeuses d'emploi
- TNS – Indépendants/indépendantes

Qualités requises : goût pour le calcul, sens de l'observation, méthode, précision, rigueur, esprit logique et sens de l'organisation

### Prérequis

- Accès sous condition de diplôme quelque soit la voie de formation choisie.
- Être titulaire du bac (Cf modalités d'accès).

### Modalités d'accès

- Sélection via Parcoursup :
  - Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social)
  - Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S
  - Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année.

Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup . Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université, et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

- Sélection hors Parcoursup :
  - Etudiants de la filière Santé avec 1ère année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogique
  - Autres formations postbac.
  - Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur.



L'expression  
des savoir-faire

Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

L'inscription au diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie.

La formation relève de la formation professionnelle prévoyant ainsi toutes ses modalités dont les contrats de professionnalisation.

### Objectifs/ Capacités Professionnelles

Conformément à l'article L.4241-1 du CSP, le préparateur/technicien en pharmacie effectue ses missions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Leur responsabilité pénale demeure engagée.

Dans ce cadre, il peut réaliser les missions suivantes :

- Analyse réglementaire de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle. Délivrance des produits de santé demandés et conseils aux patients/clients.
- Gestion des stocks.
- Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients.
- Accueil du public et vente.
- Fonctions administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments et matériels.
- Participation à la démarche d'assurance qualité.
- Préparations, conditionnement, étiquetage et tarification

### Durée et Délai d'accès

La formation se fait sur deux années. La démarche d'inscription (finalisation du contrat auprès de l'employeur) doit être impérativement réalisée avant la date butoir du 30/10 de l'année.

Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ECTS.

1 ECTS = 10h d'enseignements théoriques et 35h de stage.

Chaque année de formation est organisée en semestres et est constituée :

- d'une formation théorique (CM) et pratique (TD) de 40 ECTS soit 400h/an
- d'une formation pratique et professionnelle comptant pour 1/3 des ECTS soit 20 ECTS/an
  - incluant des projets tuteurés, travaux personnels, mémoires et présentations orales (8 ECTS)
  - incluant la réalisation des stages en entreprises (12 semaines/an soit 12 ECTS) avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.

### Méthodes mobilisées

Rythme alterné en centre de formation et entreprise

Positionnement et restitution au Maître d'Apprentissage

Rencontre Maître d'Apprentissage/Formateur référent/Représentant légal

Livret de suivi/apprentissage - Visite en entreprise



L'expression  
des savoir-faire

Séances de tutorat/Accompagnement individualisé  
Réunions pédagogiques

### Accessibilité Handicap

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Retrouver toutes nos informations sur la page dédiée sur notre site internet [www.cfa2b.fr](http://www.cfa2b.fr)

Référent Handicap au 04 95 59 20 30 ou au 06 16 55 22 62 ou par mail à [referent.handi@cfa2b.fr](mailto:referent.handi@cfa2b.fr)

### Mixité

Toutes nos formations sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

### Contenu pédagogique

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel dans le domaine de la santé.
  - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le domaine de la santé.
  - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation professionnelle pour s'adapter et prendre des initiatives.
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
  - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
  - Développer un raisonnement de professionnel de santé
  - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé.
  - Traiter l'information médicale et scientifique.
  - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social.
  - Accueillir le patient, assurer sa prise en charge en adoptant une posture de professionnel de santé et en lui prodiguant des conseils.
  - Analyser et délivrer sous le contrôle effectif et l'autorité technique du pharmacien les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires.
  - Analyser et délivrer sous l'autorité technique du pharmacien les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
  - Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques.
  - Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales et leur contrôle qualité, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
  - Gérer les flux et les stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire. - Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.
  - Agir en matière de santé publique.
  - Développer une argumentation avec esprit critique et construire un raisonnement de professionnel de santé.

### Modalités d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont

**DEUST PREPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE - Mise à jour le 13/02/2024**



L'expression  
des savoir-faire

appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du DEUST, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits ECTS.

**Possibilité de validation par blocs de compétences : oui**

### Modalités d'organisation et pédagogiques

La formation est proposée en formation initiale et continue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TD/TP), des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.

Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie).

Les enseignements auront lieu en grande majorité en centre de formation des apprentis, en proximité des lieux d'apprentissage sur le territoire de la région PACA pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires, pourront être organisés en CFA ou à la faculté de pharmacie ou à distance et reposer sur les technologies numériques lorsque la situation s'y prête, en raison de l'éloignement géographique des établissements partenaires (CFA) et de la répartition géographique des lieux d'apprentissage sur l'ensemble de la région PACA

### Moyens techniques

Plateaux techniques et ateliers équipés, matériels et équipements adaptés et professionnels, Centre de ressources et espaces de travaux, documentations professionnelles.

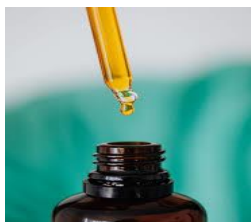
### Lieux de formation

Furiani au sein du CFA de Haute Corse disposant de l'ensemble des plateaux techniques et salles de cours pour les matières d'enseignement général.

**Retrouvez dans notre livret d'accueil de l'apprenant toutes les informations concernant les conditions de déroulement et d'accueil de la formation.**

### Poursuite d'études

L'objectif de l'universitarisation est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités et en ouvrant des possibilités d'évolution de carrières : accès possible à d'autres licences Pro (Industrie, Herboristerie...), accès aux études de santé et en particulier aux études de pharmacie dans le cadre des dispositifs mis en



L'expression  
des savoir-faire

place dans la réforme de l'accès aux études de Santé, accès au master « ingénierie de la santé » d'Aix-Marseille Université [parcours « Prévention des Risques et Nuisances Technologiques »] (PRNT) ou parcours « Médicaments et Produits de Santé »

DAIOS

04 95 59 21 06 ou [anne-lise.retali@cfa2b.fr](mailto:anne-lise.retali@cfa2b.fr)

04 95 59 20 35 ou [frederique.guaitella@cfa2b.fr](mailto:frederique.guaitella@cfa2b.fr)

04 95 59 21 07 ou [julia.galli-storai@cfa2b.fr](mailto:julia.galli-storai@cfa2b.fr)

### Perspectives professionnelles

Suite à l'obtention du deust préparateur/ technicien(ne) en Pharmacie, vous pourrez travailler :

- Établissement d'hospitalisation, de soins
- Officine
- Laboratoires
- Pharmacie

### Equivalences

Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques est un diplôme national de l'enseignement supérieur situé au niveau 5 de la grille française de qualifications

### Passerelles

Pas de diplôme passerelle

### Indicateurs de performance de cette formation

Taux d'obtention du diplôme et autres indicateurs de performance sont disponibles sur notre site internet [www.cfa2b.fr](http://www.cfa2b.fr) dans la rubrique Etablissement, Pourquoi nous choisir

### Tarifs

Prise en charge possible suivant les modalités d'accès à la formation et le profil de l'apprenant/apprenante.

Formation prise en charge par les OPCO ou CNFPT en apprentissage avec rémunération de l'apprenti/apprentie

Une prise en charge partielle des frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peut être sollicitée auprès de l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Nous consulter

### Contacts

Point d'information unique quel que soit la voie d'accès (apprentissage ou formation continue) :  
DAIOS

04 95 59 21 06 ou [anne-lise.retali@cfa2b.fr](mailto:anne-lise.retali@cfa2b.fr)

04 95 59 20 35 ou [frederique.guaitella@cfa2b.fr](mailto:frederique.guaitella@cfa2b.fr)

04 95 59 21 07 ou [julia.galli-storai@cfa2b.fr](mailto:julia.galli-storai@cfa2b.fr)

**Pour aller plus loin : Référentiel détaillé et règlement d'examen**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35719/>